



SOLIDARITE FAMILIALE ET PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS A KINSHASA.

« Cas du clan Ngantsie de Mombele »

Par

1. KINKELA NSABI Michel, Assistant à l'ISC/Matadi ;
2. MAFWILA VUTUDI Hervé, Assistant à l'ISC/Matadi.

Résumé

A la mort de l'un ou des deux parents, il se pose toujours le problème de l'encadrement des orphelins, surtout s'ils sont enfants.

Dans l'ancienne société africaine, le problème ne se posait pas avec la même pesanteur qu'actuellement car l'enfant n'appartenait pas à ses pères et mères, mais à la communauté et considérait tous les vieux du clan comme ses pères. Actuellement, la culture occidentale importée nous a appris des termes tels que famille élargie, famille restreinte, oncle, tante, nièce, cousins, et une philosophie dissociative qui montre à l'enfant la différence entre ses pères et mères et les autres membres du clan.

Au départ dans l'au-delà des parents (famille restreinte), les enfants sont obligés d'être reçus par les autres membres du clan qu'ils considéraient à peine, sentiment qui met en mal leur intégration dans la famille d'accueil. Et malheureusement, contrairement à la culture occidentale, nous n'avons pas créé des structures de réception de ces enfants qui sont, en cas d'intégration ratée dans leurs nouvelles familles, déversées dans la rue.

Notre enquête a porté sur le clan Ngatsé, l'un des rares à avoir gardé la coutume en recevant les enfants des membres du clan décédés.

Introduction

La vie défie l'homme en diverses circonstances. Ainsi, naissent ce que nous appelons ordinairement les expériences de la vie que sont des repères ou des paradigmes confirmés par le pragmatisme du vécu quotidien.

Notre attention à nous s'est arrêtée sur la situation des orphelins qui les sont devenus suite à la désagrégation des familles provoquée par les décès de l'un ou des deux parents. Les familles se disloquent, elles disparaissent, la progéniture est abandonnée à son triste sort.

Les enfants tentent désespérément et à leur manière de devenir propres responsables. On est devant un dilemme et plusieurs questions traversent l'esprit de l'homme. Faut-il abandonner ces innocents et faibles à leur triste sort dans la société ?

Existe-t-il une solidarité œuvrant pour l'équilibre et la fraternité entre homme ?

Le professeur Hubert Ntumba note avec pertinence que la belle manière qu'« un des piliers majeurs de la société africaine de type fraternel. Solidarité est basée sur un système socio-culturel de type fraternelo-solidarité, c'est-à-dire qui, tout en tenant compte de la position sociale de chaque individu dans la société, réduit les écarts et assure les équilibres sociaux et culturels ⁽¹⁾.

Certes, en Afrique traditionnelle et cela encore en vigueur jusqu'à présent il n'existe pas des structures qui prennent en charge des enfants après la mort des parents. Le seul cadre qui existe c'est la famille élargie. Les enfants sont récupérés par des membres des familles comme fils à part entière de famille d'accueil. C'est à ce niveau que la solidarité familiale constitue le pilier sur lequel se greffent des vies entières. Et notre travail la présentera à cœur joie comme une espèce d'orphelinat informel de récupération.

En Afrique, l'espérance de vie est assez faible. C'est confirmer par ailleurs la recrudescence de ce phénomène comme une réalité, comme un fait de société. La solidarité familiale, axée fondamentalement sur le lien de sang et de la parenté, a sauvé des vies entières en palliant à une défaillance étatique qui a négligé la gestion de la famille comme structure de base de la société.

S'investir à sauver l'appareil familial et plus particulièrement l'enfant, a toujours été la grande préoccupation et la joie de la famille élargie

¹ NTUMBA LUKUNGA Hubert, Projet africain de société : Enjeu du centenaire, in *Carnets trimestriels de perspective*, Vol. I, n°1-2, 2010, p.40.

au Congo. Cette prise en charge des enfants laissés par des défunts, constitue la satisfaction de toute une société qui se veut plus humaine.

En effet, « l'identification de la famille comme « problème social » s'est développée de pair avec la constitution d'une science de la famille » (2).

En guise de l'hypothèse, à notre avis jusqu'à l'état actuel de nos connaissances et de l'évaluation scientifique, la mort se présente comme une évidence et une fatalité.

Cependant, l'expérience démontre que l'homme préfère vivre plus longtemps possible au mieux souhaité contourner cette réalité. Or l'orphelin aussi veut vivre comme tout le monde. De ce fait, apparaît la solidarité comme une exigence contraignante. La solidarité familiale se veut plus active en faveur des orphelins. Ils sont aussi des hommes, ils sont nos enfants. Ils ont aussi droit à la vie. Alors, il faut s'en occuper. Cette solidarité trouvera son champ d'application le plus immédiat dans la famille élargie congolaise. Car, on est pas enfant d'une famille, mais enfants des familles ou de clan. C'est pourquoi, malgré l'éventuel décès des parents, on ne devient pas forcément orphelin.

Tout compte fait, nous sommes là devant une note très positive de notre tradition qui œuvre en faveur des délaissés de nos communautés. C'est désormais une de nos valeurs que même la conjoncture économique ne saura balayer.

En menant cette étude, notre objectif poursuivi est d'analyser si la solidarité familiale constitue-t-elle un élément d'équilibre et de fraternité entre les hommes ? En plus d'analyser l'apport du clan Ngantsie dans la prise en charge des orphelins à Kinshasa, de déceler ses failles à partir d'un jugement critique.

Sur ce, à part l'introduction et la conclusion, cet article se subdivise en trois points essentiels, à savoir : le premier porte sur la circonscription des concepts de base de notre étude. La deuxième aborde la situation d'intégration familiale des orphelins au sein du clan Ngantsie et le dernier point de notre article aborde deux points essentiels sur lequel nous présentons en premier lieu la situation de la solidarité familiale et de prise en charge de ses orphelins et pour clore sur l'analyse, présentation et interprétation des résultats de l'enquête.

² Marine SEGALLEN, Sociologie de la famille (5^è éd), Armand Colin, Paris, 2000, p.263.

I. Circonscription des concepts de base

Dans ce point, nous allons présenter nettement le sens de certains concepts dont l'emploi interviendra afin de préserver nos lecteurs contre tout risque de confusion terminologique.

Comme Emile Durkheim le souligne « la première démarche du sociologue doit être de définir les choses dont il traite, afin que l'on sache de quoi il est question ⁽³⁾.

Parmi les concepts qui seront définis, nous avons : solidarité, famille, solidarité familiale, orphelin.

I.1. Solidarité

La solidarité renvoie d'emblée et à une interaction, au partenariat, à une dépendance mutuelle, au lien fraternel qui obligent les parties, etc.

Elle s'opposerait ainsi à une certaine solitude égoïste sous sollicitude. Emile Durkheim s'est appesanti sur cette notion de solidarité.

« Au sens large, c'est un sentiment qui pousse les membres d'un groupe social à s'accorder une aide mutuelle ».

Dans les sociétés primitives où les individus sont semblables, il y a une solidarité mécanique, c'est-à-dire que la solidarité résulte de la similitude des individus qui ne sont pas différenciées.

La solidarité entre agents différents et complémentaires appelée solidarité organique (référence aux organes du corps) qui vient de la division sociale du travail ⁽⁴⁾.

Pour être précis, en circonscrivant notre sujet d'étude, la solidarité que nous avons à aborder tout au long de ce travail sera basée sur la famille soutenue principalement par le lien de sang.

Bien qu'abordée dans un contexte culturel négro-africain congolais, nous reconnaissons par ailleurs que la solidarité demeure une valeur universelle et contextualisée dans chaque culture.

³ DURKHEIM, E., Les règles de la méthode sociologique, éd. Flammarion, Paris, 1980, p.22.

⁴ Dictionnaire de l'essentiel en sociologie, 4^{ème} Davie, Aice le Flancher, Editions LIKIS, Paris, sept 2004, p.29.

I.2. Famille

Par définition, la famille est l'union entre un homme et une femme qui vivent ensemble selon les normes acceptées par la société.

Le Littré donne au moins six concepts dans l'opposition qu'il établit entre famille et maison. Le fait que la famille est « l'ensemble des individus de même sang qui vivent les uns à côté des autres », la maison représentant la succession et la transmission dans le temps.

Pour le Littré, la résidence commune et le sang partagé sont des principaux critères qui définissent la famille ⁽⁵⁾.

Selon l'Encyclopédie universalis, la famille est caractérisée par la résidence commune, la coopération économique et la reproduction par des adultes de deux sexes, dont deux au moins ont des relations sexuelles socialement admises. Elle satisfait aux besoins essentiels : sexualité, procréation, survie économique, identification personnelle et collective, élevage et éducation des rejetons ⁽⁶⁾.

Tout compte fait, il apparaît que la notion de famille est devenue complexe du simple fait qu'elle est donc un phénomène essentiellement culturel.

Après avoir montré la complexité de ces concepts, nous revenons dans l'optique de notre travail qui appréhende la famille dans un cadre élargi.

1.3. Solidarité familiale

Après avoir abordé en contextualisant les deux notions de solidarité et de famille, nous sommes désormais assez aisé de parler de la solidarité familiale en tant que celle qu'a comme champ d'accomplissement la famille.

La famille élargie équivaut pratiquement au clan africain. Et cette famille – clanique est constituée en réalité de plusieurs familles.

Cette solidarité n'est pas fortuite. Elle n'est pas un simple slogan. Elle est soutenue par la conviction d'être frère à travers une origine ancestrale commune.

⁵ Le Littré Dictionnaire, Paris, 2000, pp.535-538.

⁶ Encyclopédia Universalis, Corpus 6, Paris, 1968.

En remontant le temps, l'on doit être à mesure de nommer ou d'identifier le point d'intersection, c'est-à-dire cet ancêtre qui n'est pas seulement mien mais nôtre. Ancêtre commun.

Pour donner un exemple, on peut dire : « les enfants de Kimpila de Kiang ».

Que cela signifie ? KIMPILA représente le clan. NKIANG serait le nom d'un ancêtre mort depuis longtemps, jamais vu... mais qui reste vivant dans la mémoire des survivants comme point de repère commun.

Ce lien de parenté et de sang soumet tous les membres de la famille à une obligation de soutien et de partage mutuels. Cette solidarité renforce la cohésion de la famille. S'en décharger serait entamer l'équilibre et l'unité familiale. Or, une des fiertés des membres d'une famille, c'est le fait de se reconnaître d'une même souche et de la maintenir coûte que coûte.

1.4. Orphelin

Le Dictionnaire Universel définit un orphelin comme tout « enfant qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux ⁽⁷⁾ ».

Dans cette définition, le concept enfant est fondamental. L'orphelin est d'abord un enfant. Cependant, sans se verser dans des considérations de limiter l'âge pour déterminer l'enfance, nous considérons que cette notion demeure relative et culturelle.

Les uns considèrent l'enfance à partir de la naissance jusqu'à la puberté. Les autres par contre, partent de la naissance jusqu'à l'adolescence.

Des particularités spécifiques qu'on rencontre en Afrique et dans des cultures où la notion de la famille élargie et du clan est prépondérante, estiment que la notion d'orphelin englobe tout enfant avant l'âge légal reconnu ou englobe tout jeune incapable de se prendre en charge seul.

De toute façon, la famille est à mesure de délibérer au cas par cas quel enfant peut être déchargé du lien familial.

Bien souvent, c'est le travail rémunérateur et le mariage qui constituent les critères d'autonomie. L'orphelin doit être pris en charge, c'est-à-dire sous la responsabilité de la famille. La famille élargie se charge de confier l'orphelin sous la protection d'une des familles du clan pour adoption au même titre que leurs propres enfants.

⁷ Dictionnaire Universel, Hachette/Edicef, Paris, 2000, p.866.

Le code de la famille de la République Démocratique du Congo ⁽⁸⁾.

Identifié l'orphelin au mineur sans parent.

Voici ce qu'en disent les articles 213, 221 et 244.

- « Le mineur et l'individu de l'un ou de l'autre sexe qui n'a pas encore l'âge de dix-huit ans accomplis » (art 213).
- « Le mineur est, pour ce concerne le gouvernement de sa personne, placé sous l'autorité des personnes qui exercent sur lui l'autorité parentale ou tutélaire. Il est, pour ce qui concerne ses intérêts pécuniaires et l'administration de ses biens, protégé par les mêmes personnes » (art. 221).
- « Les orphelins sans famille sont les mineurs qui n'ont ni père ni mère, ni aucun parent ou allié connu » (art. 244).

II. L'intégration familiale des orphelins au sein du clan Ngantshie

Nous l'avons démontré que la solidarité familiale a fait ses preuves en créant des élans de prise en charge afin de récupérer des orphelins et leur donner la chance de se relancer. Malgré cette récupération au sein des familles, nous avons voulu en ce deuxième point ressortir la place combien fondamentale de l'intégration. Le concept d'intégration est un des concepts clés en sociologie.

Bien que la société soit dynamique, il est à noter par ailleurs que cette dynamique ne coule pas comme un cours d'eau. La société d'étude est d'abord un tout, un corps qui intègre tous les éléments du groupe, bien que les dissensions internes peuvent persister, la loi des contraires de la méthode dialectique n'est compréhensible qu'au sein d'un système.

Notre insistance sur la notion d'intégration porte sur le fait que l'acceptation des orphelins pour qu'elle soit stable, doit aboutir à une réelle intégration.

Les familles d'accueil doivent réussir la socialisation de ces orphelins afin qu'ils deviennent des enfants à part entière et non des ouvriers voilés.

Le risque est que si l'on ne travaille pas réellement au renforcement de la solidarité familiale et à l'intégration positive et humanisant, on cède aux

⁸ Code de la famille, Texte conforme à celui en vigueur dans le numéro spécial du Journal Officiel d'août 1987 et de février 1999, Kinshasa, 2001.

slogans de type, « solidarité africaine », « la République démocratique du Congo est un pas hospitalier », etc.

Car, « l'affaiblissement de la solidarité est souvent présenté comme une conséquence du changement social. Certes un certain nombre de structures grâce auxquelles s'exprimait la solidarité permettant l'intégration des individus au corps social semblent avoir aujourd'hui de plus en plus de mal à remplir ces fonctions ... ⁽⁹⁾.

Nous nous réjouissons de l'apport très positif de notre culture congolaise pour la récupération et la valorisation de l'orphelin. Voici un cas qui peut constituer notre apport au concert des nations en cette période de la société globalisée ou mondialisée.

Certes, « qu'il s'agisse de son groupe d'origine au sein duquel s'est déroulée sa petite enfance et auquel il appartient « objectivement » ou d'un groupe extérieur dans lequel il veut s'intégrer et auquel il se réfère « subjectivement », l'individu se socialise en intériorisant des valeurs, des normes, des dispositions qui en fait un être socialement identifiable » ⁽¹⁰⁾.

En cette acceptation de prendre avec soi des enfants d'un frère ou d'une sœur décédée, ressemble de prime abord à un coup de folie. En effet, il n'y a pas à considérer la possession financière ou les comptes en banque.

La logique se trouve inversée. Il faut d'abord considérer la vie de l'homme à sauver. C'est aussi une sorte de gratitude vis-à-vis du frère ou de la sœur décédée que de s'occuper de sa progéniture. L'économie n'intervient qu'en seconde position, on va jusqu'à affirmer que nous ne pouvons pas abandonner dans la nature nos enfants. Nous sommes prêts à partager et nos richesses et nos misères avec eux.

Cette solidarité bien que circonscrite au niveau restreint de la famille à travers le lien de sang se présente comme un modèle une fois élargie au-delà de la sphère familiale. C'est dans cette optique que nous appuyons Claude Lévi-Strauss qui souligne qu'il n'y a pas, il ne peut y avoir, une civilisation mondiale au sens absolu que l'on donne souvent à ce terme, puisque la civilisation implique la coexistence des cultures offrant entre elle le maximum de diversité et consiste même en cette coexistence. La civilisation mondiale ne

⁹ Dictionnaire de l'essentiel en sociologie, p.30.

¹⁰ Claude DUBAR, *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, Paris, 2^{ème} édition revue, 1996, p.81.

sauroit être autre chose que la coalition, à l'échelle mondiale, de cultures préservant chacune son originalité » ⁽¹¹⁾.

La solidarité familiale nous ouvre à la solidarité planétaire si l'humanité arrivait à intérioriser cette valeur.

Cependant cet appel à la mondialisation de la solidarité ne signifie pas qu'il y aura un modèle unique de civilisation qui proposerait sa culture. Finie la pensée unique issue d'une certaine race ou idéologie supérieure. La globalisation n'exclut pas les sous-ensembles. Chaque groupe répond présent en proposant sa spécificité. Cette diversité ne pourra que renforcer l'unité dans le respect dans uns et des autres.

« Traiter les membres de la société en égaux impliquerait aujourd'hui, de la part des institutions, la reconnaissance et non plus l'ignorance de leurs spécificités. Tel est le programme du milieu culturalisme qui en appelle à une adaptation des structures de la société nationale (services publics, écoles) pour faire une place à la différence culturelle dans l'espace public ⁽¹²⁾.

2.1. Second foyer, seconde vie.

L'espace d'accueil qui constitue une nouvelle aire de vie, demeure un paramètre capital pour l'évaluation et l'orientation vitale des orphelins. C'est dans ce second foyer qu'on pourra mesurer si cette solidarité est salubre ou pas.

De toute manière, la solidarité familiale a fait ses preuves dans la mesure où c'est grâce à elle que les orphelins sont récupérés dans la communauté de vie.

Les foyers d'accueil sont ceux que les enfants côtoyaient déjà du vivant de leurs parents, du seul fait que les membres de ces foyers sont des oncles ou tantes, cousins ou cousines. Bref, c'est de la famille élargie.

Les enfants reçus très jeunes ont tendance à considérer les parents d'accueil comme leurs vrais géniteurs. D'autres qui ont la dizaine révolue, savent qu'ils sont orphelins intégrés dans des nouvelles familles, mais qui sont leurs familles élargies.

Dans l'ensemble, ces enfants sont pris en charge par ces familles jusqu'à ce qu'ils deviennent adultes et s'autonomisent.

¹¹ Claude Lévi-Strauss, *Race et histoire*, Folio/essai, Unesco, 1952, Paris, réédition, pp.76-77.

¹² MILENA DOYTCHIEVA, *Le multiculturalisme*, La Découverte, Paris, 2005, p.16.

Sans perdre notre orientation, notre problématique, notre investigation n'a pas consisté à faire des enquêtes sur le degré d'intégration dans ces nouvelles familles.

Le foyer d'accueil a sur lui, de près ou de loin, les regards de tous les membres du clan. Les enfants sont-ils bien traités ou pas ?

Le foyer d'accueil assure-t-il la scolarisation des enfants au même niveau que ses enfants biologiques ou pas ?

Les familles d'accueil pour avoir accepté librement des orphelins, subissent le poids du regard de tout le clan et même des autres membres de la communauté en dehors du clan, ils constituent des garde-fous pour les orphelins et même un défi pour la famille d'accueil. Grosso modo, la famille n'abandonne pas les orphelins laissés par des frères et sœurs défunts.

III. Solidarité familiale et prise en charge des orphelins dans le clan Ngantsie

Cette dernière partie de notre travail aborde deux points essentiels sur lequel nous présentons en premier lieu la situation de la solidarité familiale et la prise en charge des orphelins et pour clore l'analyser, la présentation et interprétations des résultats.

3.1. Situation de la solidarité familiale et la prise en charge des orphelins au sein du clan Ngantsie

On dirait que la nature renferme en son sein la science. Il suffit à l'homme de découvrir ou d'expliquer les connections internes, tout devient manifeste et c'est la découverte.

Isaac Newton à la chute d'une pomme, se pose des questions sur cette chute de haut en bas et non le contraire... Il faut savoir se poser des questions.

En sciences sociales, il est aussi pareil comme nous l'avons signalé dans la problématique de notre travail. Nous avons observé et constaté que la communauté familiale joue un rôle capital dans la prise en charge des rejetons après la mort de leurs parents.

3.1.1. Conséquences de la décapitation des familles

Si la famille est une union contractuelle acceptée par la société entre un homme et une femme, il apparaît par le fait même que l'homme et la femme sont les deux pôles d'une même tête.

La décapitation peut être partielle ou totale. On peut être orphelin d'un seul ou de deux parents à la fois.

A la mort des parents, la famille cesse d'être corps, car certains membres sont coupés. Il y a disfonctionnement et déséquilibre. D'emblée, les enfants perdent leurs repères qui étaient les parents. Ceux-ci étaient des acteurs principaux qui devraient gérer la famille comme fait social, avec des fonctions spécifiques.

Certes, « un fait social, la famille l'est également parce qu'elle assure plus ou moins selon les sociétés un certain nombre de fonctions sociales. Lieu de reproduction biologique, la famille est aussi un lieu de relations affectives (amour, solidarité, ...) et un lieu essentiel de socialisation de l'enfant (apprentissage du langage, du rapport aux autres, ...) »⁽¹³⁾.

Bref, les enfants sont abandonnés à leur triste sort. Les chances de survie sont nulles du fait que les orphelins n'ont pas l'âge de se prendre en charge par eux-mêmes.

Théoriquement, la décapitation des familles équivaut à la mort, à leur fin brusque au cas où il n'y a pas des « bienfaiteurs » qui viennent à la rescousse.

3.1.2. Nécessité d'une assistance et élans familiaux

L'existence des orphelins n'est plus une obstruction, mais une évidence matérielle. La communauté, à l'instar de François de Singly, doit partir de cette thèse que « l'enfant est une personne et un capital »⁽¹⁴⁾.

D'où la nécessité de la protection, de l'investissement dans l'enfant orphelin. Dans plusieurs Etats démocratiques et organisés, les Etats prennent en charge des situations sociales, en l'occurrence celle de l'orphelin, devenu marginal.

¹³ Dictionnaire de l'essentiel en sociologie, pp.65-67.

¹⁴ François DE SINGLY, *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan, Paris, 1993, p.24.

« En France, l'Etat a joué et joue un rôle décisif dans la formation de l'autorité du père du fait de l'enseignement obligatoire, ensuite en transformant certaines situations en « risques familiaux » qui méritent d'être pris en charge ⁽¹⁵⁾.

Si ailleurs, les législations des différents Etats ont prévu des palliatifs sur les cas des orphelins, en République Démocratique du Congo un silence éloquent et quasi suicidaire règne. Malgré ce silence, une assistance s'avère impérieuse.

Effectivement, il y a une structure informelle, la structure familiale, basée sur le lien de sang qui assure la relève. Le constat et la tradition sont ceux-là. Les orphelins sont des enfants de la famille. A l'occasion du deuil déjà, les tractations vont bon train. Pour savoir lequel des membres de la famille prendra à sa charge l'enfant orphelin x, y ou z.

Il n'est pas exclu qu'une seule personne accepte de prendre avec lui deux ou trois orphelins sous son toit. Généralement, ce sont des frères et sœurs directs du défunt (ou de la défunte) qui se pointent naturellement en premier lieu pour récupérer les orphelins.

Mais si la bonne entente existe entre les différentes familles qui composent les lignées du même clan, n'apporte quel volontaire de la grande famille ou du clan peut se porter garant.

L'orphelin est d'office associé aux autres enfants de la famille comme frère. Les instructions sévères sont données par les parents de la famille d'accueil à leurs enfants de considérer les nouveaux venus comme des frères.

Il est souvent interdit de révéler aux étrangers et aux autres membres de la société qui ne sont pas du clan, que ceux-ci ne sont pas nés de mêmes parents qu'eux, ou sont des orphelins récupérés.

3.2. Analyse, présentation et interprétations des résultats

D'après R. Blanche, « la vérité ou la fausseté d'un énoncé ne peut être établie que par recours à l'expérience » ⁽¹⁶⁾.

¹⁵ Idem, p.34.

¹⁶ BLANCHE, R., cité par NKWANZAKA, I., *La problématique de l'éducation à la vie familiale et sexuelle à l'école (une expérience auprès des élèves de deux écoles catholiques de Kinshasa)*, Mémoire de DES en Sociologie, FSSAP, UNIKIN, 1997, pp.54-58.

C'est dire en clair qu'il importe de procéder directement ou indirectement à l'observation. Autrement dit, Blanche soutient que tout raisonnement a priori, de notre spéculative comme la métaphysique, la morale ou la religion, est dépourvu du caractère scientifique.

Assurément, c'est cette pensée de Blanche qui motive ce dernier point de notre dissertation.

Au demeurant, ce point traite de la population d'étude, de l'échantillon de travail, de l'instrument de travail, de l'administration du questionnaire, de l'approche utilisée pour le dépouillement des données empiriques, de la présentation ainsi que de l'analyse des résultats de l'enquête.

3.2.1. Organisation de l'enquête

3.2.1.1. Population d'étude

Par population d'étude, nous entendons l'ensemble des sujets auxquels on soumet un questionnement en vue de recueillir entre autres leurs opinions, leurs besoins et leurs réactions.

De son côté, R. Mucchielli définit la population d'étude comme « étant l'ensemble du groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête »⁽¹⁷⁾.

Dans le cas précis de ce travail, notre population d'étude est composée des responsables de ces enfants orphelins dont le nombre s'élève à 52 familles du clan Ngantshie de Mombele.

3.2.1.3. De l'échantillon du travail

Le recours au prélèvement d'un échantillon, nous a facilité en tant que chercheur d'interroger 52 sujets qui étaient disponibles à nous fournir des informations utiles.

Nous les avons prélevés sur la base des critères tels que : l'âge, le niveau d'étude, l'état-civil, la profession, la religion, la charge dans la famille, ...

¹⁷ MUCCHIELLI, R., *Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale*, E.P.S, Paris, 1972, p.26.

Ainsi, nous avons procédé à l'échantillonnage, définit par Delandsheere comme étant le fait de choisir un nombre d'individus d'objets ou d'événements dont l'observation permet de tirer des conclusions (inférences) applicables à la population entière de laquelle le choix a été fait ⁽¹⁸⁾.

En revenant sur l'échantillon, Louis D'HAINANT définit celui-ci comme l'ensemble des éléments à propos desquels on a effectivement recueilli les données ⁽¹⁹⁾.

Quant à Kunyunsu B et Shomba, K., le concept échantillon évoque la portion de la population totale qui sera réellement enquêtée et qui permettra par extension de dégager les caractéristiques de l'ensemble de la population.

3.2.1.3. La récolte des données

Lors de nos investigations, nous avons recouru au questionnaire comme outil des récoltes des données empiriques relatives à notre étude.

R. Mucchielli définit le questionnaire comme étant une suite de propositions ayant une certaine forme et un certain ordre sur lesquels on sollicite l'avis, le jugement à l'évaluation d'un sujet interrogé.

3.2.1.4. Administration du questionnaire

Dans le contexte de cette étude, nous avons opté pour une procédure cumulative qui consiste à faire usage à la fois de l'administration directe et celle dite indirecte. Concrètement cette accumulation tient à ce que les enquêtés qui ne savent pas écrire nous dictent leurs réponses aux questions posées après avoir bénéficié de la traduction des questions.

L'administration s'est faite individuellement auprès des enquêtés. Elle était directe, c'est-à-dire eux-mêmes répondaient en suivant leurs réactions sur le protocole.

3.2.1.5. Dépouillement des résultats de l'enquête

En tant qu'opération fondamentalement statistique, le dépouillement des données de cette étude s'est fait selon la procédure suivante :

¹⁸ DELANDSHEERE, G., *Introduction à la recherche en éducation*, Armand Colin, Paris, 1975, p.12.

¹⁹ HAINAUT, L., *Concepts et méthodes de la statistique*, éd. Labor, Bruxelles, 1975, p.15.

- le déroulement et les classements des réponses fournies par les enquêtés à chaque enquêteur d'abord, et ensuite ;
- la conversion en pourcentage de fréquence (effectifs) des opinions émises par les enquêtes.

3.3. Dépouillement des données de terrain

Pour dépouiller nos données, nous avons utilisé la méthode capable d'effectuer l'exploitation totale et objective des données informationnelles.

Selon Berslon, « l'analyse de contenu est une technique de recherche pour les descriptions objectives, systématiques et quantitatives du contenu manifeste des communications ayant pour but de les interpréter ⁽²⁰⁾ ».

De ce qui précède, retenons que l'analyse du contenu à un champ d'application plus vaste. Celui-ci concerne pratiquement la communication. Qu'il s'agisse des communicateurs historiques et politiques.

Tableau 1 : Répartition des sujets selon le sexe

Sexe	Fréquence	%
Masculin	28	58,8
Féminin	24	46,2
Total	52	100

Source : Nos enquêtes de terrain, 2021.

La prédominance des hommes s'explique par le fait que les plus grandes responsabilités des foyers leur incombent pendant que les femmes sont chargées de l'éducation des enfants et des autres tâches ménagères.

Tableau n°2 : Répartition selon l'âge

Groupe D'âge	Fréquence				
	Femmes	%	Hommes	%	Total
30 – 34 ans	8	15,3	6	11,5	26,8
35 – 39 ans	10	19,2	12	23,0	42,2
40 – 44 ans	4	7,6	4	7,6	15,2
45 ans et plus	6	11,5	2	3,2	15,3
Total	24	53,6	28	45,9	99,5

²⁰ BERSIONS, cité par GRAWITZ, M., *Méthodes en sciences sociales*, Dalloz, Paris, 1974, p.300.

Total général	52	100
---------------	----	-----

Source : Nos enquêtes de terrain, 2021.

Ces données révèlent que tous les enquêtés ont des responsabilités qu'ils assurent dans cette famille de Pierre Mombele, bien que sociologiquement la responsabilité dans le cas de notre pays ne soit pas liée à l'âge. Mais la lecture de ce tableau montre que la tranche d'âge entre 30 ans et plus.

Tableau 3 : Répartition des enquêtés selon le statut professionnel

Statut professionnel	Fréquence				
Sexe	Femmes	%	Hommes	%	Total
Fonctionnaire de l'Etat	5	9,6	7	13,4	23
Chômeur	12	25	10	19,2	44,2
Autres agents de l'Etat	3	3,8	6	9,6	13,4
Employés	4	9,6	5	9,6	19,2
Total	24		28		99,9
Total général	52				100

Source : Nos enquêtes de terrain, 2021.

Les résultats du tableau n°3 démontrent que 44,2% de nos enquêtés sont des chômeurs ; 23% sont fonctionnaires de l'Etat ; 13% autres agents de l'Etat ; 19,2% représentent les employés des privés.

C'est la catégorie chômeurs qui domine dans les statistiques. C'est pourquoi, l'Etat est sensé réorganiser les pays et créer de nouveaux emplois pour résorber tant soit peu le chômage.

Tableau 4 : Répartition des enquêtés selon l'état matrimonial (état-civil)

Etat- matrimonial	Fréquence	%
Célibataires	15	28,8
Mariés (e)	30	57,6
Divorcés (e)	5	9,6
Veufs (ves)	2	3,8
Total	52	100

Source : Enquêtes de terrain, 2021.

Ce tableau nous retrace l'état – matrimonial de chacun de nos enquêtés ; 15 enquêtés soit 28,8% sont des célibataires ; 30 soit 57,6% sont des mariés ; 5 soit 9,6% sont des divorcés et enfin 2 soit 3,8% sont des veufs (ves).

Tableau 5 : Répartition des enquêtés selon le niveau d'étude

Niveau d'études	Fréquence	%
Sans instruction	14	26,9
Primaire	17	32,6
Secondaire	15	28,8
Supérieur	6	11,5
Total	52	100

Source : Nos enquêtes de terrain, 2021.

Les données de ce tableau nous fixent sur la catégorie instructive de chaque enquêté. Sur l'ensemble, 14 soit 26,9% sont sans instruction ; 17 soit 32,6% ont franchi le cap de primaire ; 15 soit 28,8% le secondaire et 6 soit 11,5% ont fini le supérieur.

Tableau 6 : Nombre d'enfants à votre charge ?

Nombre d'enfants à charge	Fréquence	%
1 – 4	10	19,2
5 – 9	12	23
10 – 14	18	34,6
15 – 19	12	23,0
20 et plus	0	0
Total	52	100

Source : Nos enquêtes de terrain, 2021

Il ressort de ce tableau que 10 enquêtés, soit 19,2% sont dans la fourchette variant entre 1 – 4 enfants ; 12 soit 23% entre 5 – 9 enfants ; 18 enquêtés soit 34,6% sont dans l'espace de 10 – 14 enfants et 12 soit 23% entre 15 et 19 enfants.

Tableau 7 : Activités exercées

Natures des activités	Fréquence	%
Vente des vivres frais	10	19,2
Vente de friperie	6	11,5
Vente des planches	10	19,2

Vente des beignets et pains	15	28,8
Activités diverses	11	21,1
Total	52	100

Source : Nos enquêtes de terrain, 2021.

La lecture de ce tableau nous donne la situation suivante : 10 enquêtés ou leurs partenaires soit 19,2% vendent des vivres frais ; 6 soit 11,5% de la friperie ; 15 soit 28,8% vendent des beignets et des pains ; 10 soit 19,2% vivent de la vente des planches ; et enfin 11 soit 21,1% sont dans des activités diverses.

Tableau 8 : Assistance des autres membres de famille

Opinions	Fréquence	%
Oui	39	75
Non	13	25
Total	52	100

Source : Nos enquêtes de terrain, 2021.

En lisant ce tableau, on comprend vite qu'il existe une grande solidarité des membres de la famille Ngantshie la majeure partie des personnes interrogées, à raison de 39 soit 75% affirment que les autres membres de la famille assistent également les orphelins contre 13 soit 25% qui affirment le contraire.

Tableau 9 : Difficultés rencontrées dans la gestion des orphelins

Difficultés rencontrées	Fréquence	%
Finance	20	38,4
Matérielle	10	19,2
Education	22	42,3
Total	52	100

Source : Nos enquêtes sur terrain, 2021.

Au regard de ce tableau, il ressort ce qui suit : 20 enquêtés soit 38,4% disent que leurs difficultés majeures sont d'ordre financier ; 10 enquêtés soit 19,2% sont d'ordre matériel ; pendant que 22 enquêtés soit 42,3% posent le problème d'éducation, c'est-à-dire qu'ils éprouvent beaucoup de difficultés pour assurer les études de ces orphelins.

Conclusion

La famille, la solidarité et l'orphelin ont constitué les piliers de notre réflexion. C'est à juste titre que les divers domaines scientifiques peuvent aisément aborder la notion de famille comme référence de base qui ouvre à la communauté ou à la société plus large.

L'homme existe ou mieux vient au monde dans une union, dans une famille. La mort étant un phénomène existentiel non voulu, ni programmé par l'homme, la famille demeure son champ d'expression.

La décapitation de la famille et l'enfant devenu orphelin nous ont toujours préoccupés. Si ce phénomène familial est universel, ses réalités sociales spécifiques n'en demeurent pas simples.

Le sociologue n'étant pas un théoricien de la vie à partir des hypothèses émises, l'obligation de l'analyse sociologique nous a contraint de palper la « réalité concrète » à travers le clan NGANTSIE, dans le quartier Mombele dans la Commune de Limete/Kinshasa.

Ngantsie, en langue Teke, veut dire propriétaire terrien, le clan Ngantsie se réclame de la lignée chefa.

La grande famille Ngantsie, malgré la perte de plusieurs de ses membres, a la chance d'avoir des monuments vivants à travers la longévité de certains de ses fils qui sont bien placés à faire revivre des faits vécus.

L'interprétation des données reprises dans le corps du travail démontre que la famille Ngantsie n'est pas nantie. C'est une famille ordinaire avec des moyens limités. Cependant, elle a eu à prendre en charge beaucoup d'enfants orphelins. Un des principes de leur famille n'est-il pas : dès qu'un « ngantsie » perd son époux ou son épouse, les rejetons restent automatiquement dans la famille.

52 familles Ngantsie ont été officiellement répertoriées pour avoir pris en charge des orphelins. L'assistance des autres membres de la famille n'est pas négligeable, malgré leur moyen de bord.

Nous avons eu en plus à échanger avec 20 orphelins, mais alors très intégrés dans le grand groupe. La responsable de la famille a hésité longtemps pour nous accorder ce contact, car craignant de faire revivre aux enfants les différentes circonstances de décès de leurs parents.

La solidarité familiale basée sur la fraternité et le lien de sang, demeure le grand cordon qui unit les différents membres du clan et qu'il faut sauvegarder.

Nous suggérons à l'Etat congolais que autant il s'efforce à recenser des nouveaux-nés à travers les maternités et communes, autant il ne doit pas s'arrêter à livrer seulement des actes de décès aux familles de défunt, mais il doit faire un pas supplémentaire pour identifier les rejetons et préciser les modalités de leurs nouvelles prises en charge.

Même si la solidarité familiale a sa place, l'Etat devrait collaborer avec les familles et évaluer la qualité de la prise en charge des orphelins par leurs familles respectives.

Nous nous permettons une affirmation, sans enquête préalable de terrain, sous forme d'hypothèse de travail. Une bonne partie des enfants dits de la rue seraient déverser par leurs familles d'accueil dans la rue, car ayant échoué leur intégration.

Tout ceci insinue que l'Etat s'est déchargé d'une de ses responsabilités, à savoir la protection et l'assistance des vulnérables, en l'occurrence des orphelins.

Tout compte fait, la solidarité familiale a fait ses preuves d'intégration sociale des orphelins. Cependant, des études supplémentaires et complémentaires peuvent être menées dans le but de parfaire la qualité de cette prise en charge en incluant même les enfants qui n'ont pas de famille naturelle disposée à leur venir en aide.

Bibliographie

- BERSIONS, cité par GRAWITZ, M., *Méthodes en sciences sociales*, Dalloz, Paris, 1974.
- BLANCHE, R., cité par NKWANZAKA, I., *La problématique de l'éducation à la vie familiale et sexuelle à l'école (une expérience auprès des élèves de deux*

écoles catholiques de Kinshasa », Mémoire de DES en Sociologie, FSSAP, UNIKIN, 1997.

- Claude DUBAR, *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, Paris, 2^{ème} édition revue, 1996.
- Claude Lévi-Strauss, *Race et histoire*, Folio/essai, Unesco, 1952, Paris, réédition.
- Code de la famille, Texte conforme à celui en vigueur dans le numéro spécial du Journal Officiel d'août 1987 et de février 1999, Kinshasa, 2001.
- DELANDSHEERE, G., *Introduction à la recherche en éducation*, Armand Colin, Paris, 1975.
- Dictionnaire de l'essentiel en sociologie, 4^{ème} Davie, Aice le Flancher, Editions LIKIS, Paris, sept 2004.
- Dictionnaire de l'essentiel en sociologie.
- Dictionnaire de l'essentiel en sociologie.
- Dictionnaire Universel, Hachette/Edicef, Paris, 2000.
- DURKHEIM, E., *Les règles de la méthode sociologique*, éd. Flammarion, Paris, 1980.
- Encyclopédia Universalis, Corpus 6, Paris, 1968.
- François DE SINGLY, *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan, Paris, 1993.
- HAINAUT, L., *Concepts et méthodes de la statistique*, éd. Labor, Bruxelles, 1975.
- Le Littré Dictionnaire, Paris, 2000.
- Marine SEGALIN, *Sociologie de la famille* (5^è éd), Armand Colin, Paris, 2000.
- MILENA DOYTCHEVA, *Le multiculturalisme*, La Découverte, Paris, 2005.
- MUCCHIELLI, R., *Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale*, E.P.S, Paris, 1972.
- NTUMBA LUKUNGA Hubert, *Projet africain de société : Enjeu du centenaire*, in *Carnets trimestriels de perspective*, Vol. I, n°1-2, 2010.